

### Fiche RCCR – rue de Virginal

<b>Emplacement exact</b>	A hauteur du numéro 227
<b>Objectif</b>	Ralentir la vitesse de la circulation qui entre dans l'agglomération
<b>Aménagement</b>	Rétrécissement de type « écluse »
<b>Mesure</b>	<p>Deux zones d'évitement striées de forme trapézoïdale, disposées en vis-à-vis en vue d'y placer un coussin en son centre de type « 50 », réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,5 m, d'une longueur de 6 m sont tracées à hauteur de l'immeuble n° 227.</p> <p>La priorité est donnée aux véhicules venant de Tubize et se rendant vers Virginal.</p> <p>La mesure est matérialisée par les marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4. de l'A.R. du 1er décembre 1975 ainsi que par les signaux B19 et B21 à proximité de l'aménagement.</p>

RUE DE VIRGINAL 227

